



Les Victoires du Paysage 2024

PAR VALHOR





© Sylvain Barthelemy

Neuvième édition des Victoires du Paysage (déjà !) et un palmarès qui se révèle, à l'image des huit précédents, toujours représentatif de l'évolution des pratiques professionnelles et des commandes publiques et privées en matière de paysage.

La plupart des aménagements, issus de la première sélection sur dossiers puis les lauréats, abordent selon leur typologie quatre grandes thématiques récurrentes du paysagisme contemporain : la gestion de l'eau, la réduction des îlots de chaleur, la valorisation des milieux naturels et la rénovation urbaine.

Cette nouvelle édition s'illustre particulièrement par l'essor de commandes jusque-là confidentielles – posant à terme la question d'ouvrir de nouvelles catégories. Par exemple, les cours d'école (trois dossiers présentés), tous lauréats, témoignent du succès de cette nouvelle approche de la cour entre jardin et lieu de récréation ; on soulignera au passage la politique conduite par la municipalité de Lille pour engager la transformation de l'ensemble de ses cours d'école. Autre catégorie de projets : les cimetières – quatre, au total, dans la sélection finale, tous de grande qualité, semblent marquer la volonté des grandes métropoles (Orléans, Montpellier...) et même d'une petite commune, de se saisir du sujet pour faire de ces « équipements » publics de vrais parcs paysagers associant dimension symbolique et prise en compte de l'écologie.

Plusieurs réalisations, dans la catégorie Parcs et jardins ou Espace à dominante naturelle, portent une réflexion autant qu'une expérimentation sur l'évolution de la palette végétale. Au domaine de Capitoul, à Narbonne, dans un cadre paysager entièrement recomposé avec le milieu environnant fait de vignes, de pinèdes et de garrigues, le paysagiste James Basson et le pépiniériste Olivier Filippi inventent une garrigue du futur en s'appuyant sur les plantes locales mêlées à d'autres venues du versant sud de la Méditerranée, mieux adaptées à des déficits hydriques saisonniers de plus en plus longs. À la Fondation Luma à Arles, le parc conçu par le paysagiste Bas Smets est entièrement structuré par l'eau : à travers le choix d'une palette végétale et des modes de gestion adaptés aux conditions de sécheresse, mais aussi à partir d'une gestion rationnelle et économe de la ressource – toute l'eau des bâtiments est récupérée et stockée pour l'arrosage – ouvrant là une nouvelle page d'histoire de la maîtrise de l'eau dans le paysage provençal de La Crau. Ce parc, conçu sur le plateau très minéral d'une ancienne friche industrielle, propose également un ensemble de microclimats et d'expositions qui composent avec le vent (mistral) et le soleil, qu'il faille s'en protéger – l'hiver pour le vent, l'été pour le soleil – ou au contraire compter, notamment l'été pour se rafraîchir et se mettre à l'ombre.

Enfin, la plupart des projets, nous l'avons perçu à travers les visites, reflètent une parfaite implication des différents acteurs, des maîtres d'ouvrage aux maîtres d'œuvre, sans oublier les entreprises, les pépiniéristes et les citoyens parfois.

Ce 9^e palmarès, grâce à son niveau de qualité et d'innovation, incarne bien un investissement constant des maîtrises d'ouvrage, ici honorées, dans l'aménagement de l'espace public et du territoire, en plein accord avec la Convention européenne du paysage, liant la qualité du cadre de vie à celle des paysages.

Michel AUDOUY

Président des Victoires du Paysage 2024



Cette année encore, les Victoires du Paysage récompensent des projets publics ou privés de grande qualité, montrant le volontarisme de ceux qui s'engagent pour l'embellissement et la beauté des paysages. La promotion de ces actions n'est pas déconnectée des enjeux d'aujourd'hui, alors que le changement climatique s'accélère de plus en plus et que la protection de l'environnement devient une priorité pour la majorité des Français. En février 2024, un sondage de l'Observatoire national du cadre de vie montre que la présence de la nature est le 4^e élément le plus important du cadre de vie des habitants.

Cela nous engage tous à agir concrètement pour la renaturation et l'amélioration du cadre de vie dans nos petites et moyennes villes. Concernant le programme « Action cœur de ville », sa deuxième phase démarrée en 2023 laisse une grande place aux questions environnementales, grâce à une attention particulière portée aux sujets de sobriété foncière, de renaturation des espaces publics ou encore d'aide aux projets liés à la transition énergétique.

Quant au programme « Petites villes de demain », celui-ci a toujours laissé une part importante à la renaturation des espaces, puisqu'elle contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants, et donc de leur revitalisation.

La direction des programmes ACV et PVD, portée par l'ANCT, se félicite de cette collaboration avec VAL'HOR, qui permet de mettre en valeur les plus belles réalisations des villes de nos programmes et de présenter des projets inspirants pour les autres communes.

Les Victoires du Paysage sont l'occasion de saluer l'engagement et le travail des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour l'embellissement de nos territoires. Je pense aux horticulteurs, aux paysagistes, aux pépiniéristes, ainsi qu'aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage qui portent ces projets, de la conception à la réalisation. Je tiens également à saluer les élus des communes qui se sont engagés dans la voie de la renaturation, qui se sont appropriés les enjeux d'aujourd'hui et de demain, mais aussi les maîtres d'ouvrage privés dont l'implication est également à saluer.

Les lauréats de cette édition prouvent une nouvelle fois tout le savoir-faire et la diversité de nos territoires. La valorisation des berges de l'Aisne à Soissons en est un merveilleux exemple. Il y a moins de 10 ans, ces berges étaient désertifiées, en proie aux friches industrielles et à la bétonisation caractéristique de l'architecture urbaine des décennies précédentes. Avec l'aide du programme « Action cœur de ville », la commune a réussi à transformer ce quartier en un espace de promenade et de détente, le béton a laissé place aux arbres et les friches industrielles à des logements neufs.

Un autre exemple inspirant parmi tant d'autres : à Saint-Gildas-des-Bois, l'aménagement de la place centrale offre désormais un espace apaisé et convivial, et valorise un riche patrimoine historique composé de la mairie et de l'abbatiale.

Je félicite les lauréats pour le travail accompli : la valorisation de nos paysages et des espaces publics renaturés contribue indéniablement à améliorer l'attractivité des villes et la qualité de vie de leurs habitants.

Dominique CONSILLE

Directrice des programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain »

LE CONCOURS

Après plusieurs étés caniculaires ou des épisodes pluvieux violents, les aménagements paysagers, les infrastructures vertes ou le recours à des solutions fondées sur la nature pour construire s'imposent comme la voie à suivre pour bâtir la ville ou la réparer. Les apports de ces aménagements en matière de réduction des îlots de chaleur urbaine, de meilleure gestion de l'eau, de préservation de la biodiversité sont démontrés. Ils permettent aussi de revitaliser des quartiers, de repenser les connexions sur les territoires, d'améliorer le bien-être, le cadre de vie et de travail et de favoriser le lien social.

Ces bénéfices sont obtenus grâce à des projets mis en œuvre par des professionnels sous l'impulsion de maîtres d'ouvrage. **Les Victoires du Paysage, véritable distinction de la filière paysage, ont pour vocation de les récompenser, en mettant en exergue leurs actions publiques ou entrepreneuriales, tout en témoignant du savoir-faire des professionnels du végétal.** Le concours a pour principales missions de sensibiliser les élus, les chefs d'entreprise et les particuliers à la démarche paysagère et de les inciter à prendre en compte le végétal dans leurs projets d'aménagement ou de construction.

Ce concours se distingue par trois principes fondamentaux, qui en font la spécificité.

1- Un concours unique révélateur de réussites récompensant les collectivités, les entreprises et les particuliers. Car c'est bien le client qui, par sa volonté d'un projet et par sa commande, génère l'activité de la filière. Dans son ouvrage consacré à André Le Nôtre, Portrait d'un homme heureux, Erik Orsenna écrit : « *Sans commanditaire, l'œuvre du jardinier demeure dans les cartons. Pour devenir réalité, le rêve a besoin d'espace et d'argent. Plus qu'aucun art, celui des jardins dépend d'un bon vouloir, allié à de gros et durables moyens* ». Pouvions-nous trouver meilleur argumentaire pour étayer la philosophie des Victoires du Paysage ?

2- Une action collective. Les professionnels à l'origine de ce concours agissent dans le cadre d'une interprofession qui finance l'intégralité de cette action avec des fonds professionnels et collectifs. Cette indépendance permet d'éviter toute démarche corporatiste ou commerciale. Les professionnels sont bénévoles. Trois métiers se retrouvent unis dans cette action : les paysagistes concepteurs, qui élaborent les projets ; les pépiniéristes, qui fournissent les végétaux ; les entrepreneurs, qui réalisent les travaux.

3- Une aventure humaine au cours de laquelle les sites sont visités. Après une sélection sur dossier, les sites sont visités par des groupes de représentants des trois métiers, auxquels se joignent des journalistes de la presse professionnelle. Rien de tel pour apprécier « l'esprit du lieu » et se faire une juste opinion de la qualité de l'espace paysage.

LE CONCOURS 2024 EN QUELQUES MOTS

POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLIC OU PRIVÉ – DES AMÉNAGEMENTS ACHÉVÉS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2019 ET LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET RÉALISÉS PAR UN OU PLUSIEURS PAYSAGISTES CONCEPTEURS, ENTREPRENEURS DU PAYSAGE ET PÉPINIÉRISTES – 74 NOMMÉS POUR LES VISITES – 44 LAURÉATS DISTINGUÉS PAR LE GRAND JURY LE 1^{ER} OCTOBRE 2024.

www.lesvictoiresdupaysage.com



Les Victoires du Paysage 2024

PAR VALHOR

Depuis 2008, les Victoires du Paysage récompensent
les plus beaux aménagements paysagers de France

467 projets
nommés

640 professionnels
valorisés

289 maîtres d'ouvrage
récompensés

196 collectivités territoriales
ou SEM primées

Une communauté de plus de

10 000 personnes sur
les réseaux sociaux

www.lesvictoiresdupaysage.com



PATRIMOINE



Rouen – Secteur Seine Cathédrale

Métropole Rouen Normandie (76)

Reconstituer des itinéraires urbains pour aller des quais de Seine au centre-ville historique

Le projet Seine Cathédrale a permis de requalifier les abords de monuments majeurs de Rouen et de réintégrer dans la mémoire de la ville des quartiers peu valorisés depuis leur reconstruction après-guerre. Le projet restaure d'anciennes perspectives et offre de nouveaux points de vue sur le patrimoine architectural du quartier.

Les liaisons avec la Seine s'expriment par l'amplification des liaisons piétonnes avec le fleuve (rue Grand Pont), mais également par l'expression de la topographie historique des berges de la Seine.

Au sud du parvis de la cathédrale, de grands emmarchements ont été créés, afin de le relier aux terrasses des cafés qui bénéficient ainsi d'une vue sur la cathédrale et d'une meilleure accessibilité. Ils accueillent des bandes jardinées apportant confort et fraîcheur. La place de la Calende est transformée par plusieurs terrasses au sud de la cathédrale, ponctuées d'arbres en cépées, des tables de restaurants et de cafés, ainsi que d'un manège.

La mise en place d'une trame végétale accompagne les cheminements et apporte grâce et fraîcheur dans un centre-ville très minéral.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : Métropole Rouen Normandie

PAYSAGISTE CONCEPTEUR : Villes & Paysages / Pena Paysages

ENTREPRENEUR DU PAYSAGE : Vallois

PÉPINIÉRISTES : Pépinières de Tortefontaine – Jardin Services végétaux

MANDATAIRE DU PROJET : Villes & Paysages

DATE DE RÉCEPTION DU PROJET : juillet 2021



VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

www.lesvictoiresdupaysage.com


**Les Victoires
du Paysage 2024**
PAR **VALHOR**